

**Délibération du Conseil d'Administration n° 14-23
Séance du lundi 13 février 2023**

Rendue exécutoire

Le Conseil d'Administration de Val d'Oise Habitat s'est tenu le 13 février 2023 à 14h30 en présentiel au 2 Boulevard de l'Oise à Cergy-Pontoise et par voie dématérialisée (lien Teams), sous la présidence de Madame Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Présents :

Mme Marie-Christine CAVECCHI	Présidente
M. Xavier HAQUIN	Vice-Président
M. Patrick BAQUIN	Administrateur
M. Abdelkrim BOURAKBA	Administrateur (à distance)
M. Daniel BLANC	Administrateur
Mme Odile DROUILLY	Administratrice (à distance)
Mme Sabrina ECARD	Administratrice (à distance)
M. François HANET	Administrateur
M. Raoul JOURNO	Administrateur (à distance)
Mme Nadia METREF	Administratrice (à distance)
Mme Dominique NEVEU	Administratrice
Mme Tatiana PRIEZ	Administratrice
M. Alexandre PUEYO	Administrateur
Mme Agnès RAFAITIN	Administratrice
M. Harry ROCK	Administrateur
M. Emmanuel VIEGAS	Administrateur
Mme Sandra YAKOWENKO	Administratrice (à distance)
M. Ramzi ZINAOUI	Administrateur

18 présents

Absents – excusés :

M. Georges MOTHRON	Administrateur, ayant donné pouvoir à Mme CAVECCHI
M. Jérôme PACCINI	Administrateur
M. Vincent VILPASTEUR	Administrateur, ayant donné pouvoir à M. BAQUIN

3 absents excusés , dont 2 ayant donné pouvoir

Absent :

M. François VERJUS	Administrateur
--------------------	----------------

1 absent

Direction/Service : Direction des Ressources Humaines

Objet : Avenant au contrat de la Directrice générale

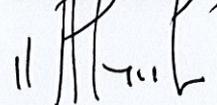
- Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) ;
- Vu l'article R 421-20 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) ;
- Vu l'arrêté du 21 novembre 2022 publié au journal officiel le 7 décembre 2022 ;
- Vu le rapport présenté au présent Conseil d'Administration relatif à l'objet susvisé.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** la Présidente à signer un avenant au contrat de travail de la Directrice générale pour revaloriser le montant de sa part fixe forfaitaire de 4 488,69 € annuel brut pour l'année 2023, dans le principe du plafond du décret.

Approuvé à l'unanimité

Pour Extrait Certifié Conforme
La Présidente



Marie-Christine CAVECCHI